



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 22 mars 2021 DELIBERATION

Rapporteure : Mme Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : M. Raymond VILLALBA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Sami BOURI,
- Mme Céline BODET donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

Etait absente :

- Mme Laurence DUPRIEZ.

4 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE POUR L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) DE REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

Les bourgs constituant l'armature territoriale de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, et en particulier Oloron Sainte-Marie, présentent des signes évidents de fragilités : vacance structurelle de logements, paupérisation des populations, dégradation des logements, vacance des locaux commerciaux, inadaptation des aménagements des centralités aux questions de réchauffement climatique, etc.

La Ville d'Oloron Sainte-Marie conduit une politique publique de reconquête de son cœur historique, appuyée sur son aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine, de l'Opération Façades, de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Rénovation Urbaine, du plan de référence d'aménagement des espaces publics, de la construction

d'une vision globale et d'une feuille de route pour le projet de développement du territoire et enfin de la définition d'une stratégie de revitalisation du commerce de centre-ville d'Oloron Sainte-Marie.

Parallèlement, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a lancé en 2019 son projet de territoire *EN DAVAN 2040 !*, réflexion co-construite par l'ensemble des élus du territoire et qui sera traduit juridiquement par un Schéma de Cohérence Territoriale prescrit le 26 juin 2019.

Ce projet identifie dans son armature territoriale la Ville d'Oloron Sainte-Marie comme polarité principale, en termes de service à la population et d'équipements structurants, complétée par des polarités supports venant répondre aux besoins plus quotidiens des populations, notamment dans les vallées (Accous-Bedous, Aramits-Arette, Lasseube, Ogeu-Les-Bains).

Au regard de ces indicateurs de déprise et de la volonté de disposer d'une armature de centralités offrant les services attendus par les habitants, la Communauté de Communes du Haut-Béarn et la Ville d'Oloron Sainte-Marie ont obtenu la labellisation « Petites Villes de Demain ». Les rapports de délibérations d'adhésion au label furent validés au conseil municipal du 10 février 2021 et au conseil communautaire du 18 février 2021.

En parallèle, la Communauté de Communes et la Ville d'Oloron Sainte-Marie ont candidaté à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région Nouvelle-Aquitaine : Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Il permet de mobiliser des crédits complémentaires.

Pour garantir le meilleur suivi du projet de revitalisation, les partenaires ont fait le choix d'instituer un seul comité de pilotage où sont représentés : l'Etat, l'ANAH, La Banque des Territoires, le Conseil Départemental, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture.

Un travail important entre le Conseil Régional et le Secrétariat Général aux Affaires Régionales est en cours afin d'assurer une parfaite complémentarité des actions.

Le programme de soutien du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine intervient sur les axes stratégiques opérationnels suivants :

- participation à la mobilisation d'ingénierie en matière de commerce et de service pour travailler sur Oloron et les complémentarités avec les bourgs supports. L'étude devra, outre l'établissement d'un plan d'action, définir un outil adéquat permettant la déclinaison opérationnelle de cette stratégie.

La Région pourra participer également aux études de faisabilité, permettant de travailler sur les îlots dégradés identifiés dans l'OPAH-RU.

- participation au financement du poste de Chef.fe de projet « Petites Villes de Demain », qui, placé sous l'autorité directe du Directeur Général des Services de la Ville d'Oloron Sainte-Marie, aura pour tâche de décliner le projet de territoire en matière de revitalisation. Dans le cadre de *Petites Villes de Demain* le poste est subventionné à hauteur de 75 % par l'ANAH et la Banque de Territoire. La Région Nouvelle-Aquitaine abondera de 5 %, générant un reste à charge pour la collectivité de 20 %.

- La Région, en fonction de l'actualisation du schéma stratégique d'intervention, apportera un soutien aux opérations de mutation d'îlots repérés comme stratégiques pour la revitalisation d'Oloron Sainte-Marie.
- La Région apportera un soutien à l'adaptation du commerce et de l'artisanat aux mutations du secteur.
- La Région apportera son soutien à des projets d'investissements destinés à promouvoir l'émergence de nouvelles formes d'activités, de commerces et de services de proximité participant au renouvellement des bourgs.
- La Région, dans le cadre de ses politiques sectorielles régionales (habitat/logement/foncier, tourisme patrimoine, culture, mobilité, formation), s'engage à prioriser les projets qui participeront de la revitalisation du territoire.

La convention annexée, est conclue pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature. A l'issue et au regard de la mise en œuvre générale du projet, si les parties en émettent le souhait, la présente pourra être révisée et prolongée dans le cadre des politiques régionales en vigueur.

Pour chacune des opérations relatives aux axes stratégiques opérationnels qui peuvent relever d'un soutien financier, une demande de subvention individualisée sera effectuée par le porteur de projet et sera soumise à la décision de la commission permanente du Conseil Régional.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre pluriannuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine – revitalisation des centres-villes/centres-bourgs,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 22 mars 2021.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 24/03/2021



Le Maire,


Bernard UTHURRY

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le



ID : 064-216404228-20210322-DEL_22_03_21_4-DE